



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (10h05)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 22
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 22/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Brigitte BOURRET), René SABATIER (pouvoir à Martine OLLIVIER), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-356 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - EXTENSION MARENTON - ACQUISITION PARCELLE CADASTREE
AV 4 - COMMUNE DE DAVEZIEUX - SUCCESSION COLLARD**

Rapporteur : Monsieur Richard MOLINA

Annonay Rhône Agglo déploie son action en faveur du développement économique en poursuivant l'aménagement de ses zones d'activité, dont celle de Marenton.

Un projet d'extension y est envisagé à moyen terme et les acquisitions amiables de terrains nécessaires à l'extension sont privilégiées.

Ainsi, dans le cadre d'une succession, bloquée depuis plusieurs années, l'office notarial SARL ON2GF de St Etienne, nous a informé de la vente d'un tènement sur le périmètre de l'extension, sur le territoire de la commune de Davézieux.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AV 4 d'une surface totale de 1 384 m² appartenant aux conjoints Collard, pour laquelle le prix d'acquisition du foncier a été établi à 3 000 €.

Les propriétaires de cette succession ayant validé ces conditions, il est donc proposé l'acquisition de l'ensemble de ce tènement.

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement ses articles L5211-10 et L.5211-37,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

CONSIDERANT le plan ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 4, secteur de Marenton, commune de Davézieux, d'une surface de 1384 m², au prix forfaitaire de 3 000 €.

PRÉCISE que les frais de notaire liés à cette acquisition seront supportés par Annonay Rhône Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/10/22
Affiché le : 04/10/22
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220929-35600-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET